

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **vendredi 20 juin 2025**
L'an deux mille vingt cinq, le vingt juin
À 15 heures 30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17

Présents : 11

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Catherine CERVONI, Monsieur Christian JANOT

ABSENTS :

Madame Martine VERNHES, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE

POUVOIRS :

Monsieur Alain ROUSSET donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN

N°23_200625

Objet : Mise à jour du tableau des
emplois budgétaires

Date de la convocation : 16/06/2025

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par
Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250620-200625_23-DE
Reçu le 23/06/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
23/06/2025

Délibération n°23_200625 :**Objet : Mise à jour du tableau des emplois budgétaires****Rapporteur :** Madame Julie GABRIEL**EXPOSE :**

Le tableau des effectifs constitue un outil réglementaire fondamental pour la gestion des ressources humaines. Il recense les emplois permanents de la structure, qu'ils soient pourvus ou non, et qu'ils puissent être occupés par des fonctionnaires (stagiaires ou titulaires) ou par des contractuels de droit public.

Ces emplois sont classés par libellé, filière, cadre d'emplois, grade, et selon une quotité de travail définie en fonction des besoins des services. Pour des raisons de conformité juridique et de bonne gestion budgétaire, chaque collectivité ou établissement public doit disposer d'un tableau des effectifs à jour, reflétant l'ensemble des emplois créés.

Ce tableau est adopté une fois par an, avant le vote du budget primitif, et peut être actualisé en cours d'année à chaque création, suppression ou modification d'emploi permanent. Il doit également être mis à jour lorsque l'on souhaite élargir un poste à d'autres cadres d'emplois, afin de garantir la régularité des recrutements.

Aujourd'hui, il est proposé de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs du CCAS. Cette révision vise à l'adapter à l'évolution des besoins de nos services, à sécuriser juridiquement nos pratiques de recrutement et à offrir davantage de souplesse dans l'organisation, en particulier dans un contexte de forte tension sur certains profils.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter les effectifs du CCAS afin de répondre aux besoins de l'établissement et d'assurer la continuité et la qualité des missions confiées ;

CONSIDÉRANT que la mise à jour des tableaux des effectifs permet de prendre en compte les évolutions organisationnelles et les ajustements des postes liés aux mutations, avancement, recrutements et suppressions éventuelles ;

DÉCIDE:

ARTICLE 1 : D'APPROUVER au 01/07/2025, la mise à jour du tableau des emplois budgétaires de l'établissement principal, du Service Autonomie à Domicile (SAD) et de la Résidence Autonomie (RA) du CCAS selon l'annexe jointe à la présente délibération ;

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250620-200625_23-DE
Reçu le 23/06/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
23/06/2025

ARTICLE 2 : DE PERMETTRE l'affectation de ces emplois par des agents titulaires ou des agents contractuels conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L332-14, L332-23 et L332-24 à L332-26 ;

ARTICLE 3 : D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois aux budgets :

- De l'Établissement Principal : chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés,
- Des Établissements Service Autonomie à Domicile et de la Résidence Autonomie : Groupe2 – Dépenses afférentes au Personnel ;

ARTICLE 4 : D'AUTORISER le Président du Conseil d'Administration ou son représentant légal à signer tout acte afférent à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250620-200625_23-DE
Reçu le 23/06/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
23/06/2025